Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 25 (1896)

Heft: 5

Rubrik: XIme cours normal suisse de travaux manuels

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

vœu général, la Direction de l'Instruction publique nomma une Commission chargée d'élaborer un programme pour ces livres scolaires. La Commission composée de MM. le préfet Bourqui, le recteur Horner, les instituteurs secondaires, Perriard, à Cormérod, et Villard, à Châtel Saint-Denis, et de l'instituteur Robadey, à Bulle, présenta déjà en automne 1880 un programme pour ces livres. Le meilleur travail recevrait un prix de 800 à 1,200 fr.

On attendit la publication de ces livres pour la fin de 1884, de manière à pouvoir les introduire en 1885.

(A suivre.)

XIme COURS NORMAL SUISSE DE TRAVAUX MANUELS

Assuré de l'appui financier de la Confédération, le Comité de la *Société suisse pour l'extension de l'enseignement des travaux manuels* organise son onzième cours normal.

Ce cours, comme ceux qui l'ont précédé, a pour but de préparer les instituteurs à l'enseignement de cette nouvelle branche dans nos écoles; il aura lieu à Genève, du 15 juillet au 12 août, et sera placé sous la haute surveillance du Département de l'Instruction publique de ce canton.

L'enseignement, qui sera donné en français et en allemand, comprendra les sections suivantes :

1re section : Cartonnage.

2me section : Travail sur bois à l'établi.

3me section : Modelage et sculpture en coches (*Kerbschnitt*).

4me section : Confection d'objets se rapportant à l'enseignement intuitif [1].

Les participants ne pourront s'inscrire que dans l'une des sections.

La connaissance du travail sur bois à l'établi est indispensable aux instituteurs qui désirent faire de la sculpture.

La quatrième section, que nous désignerons sous le nom de « Cours spécial », est destinée aux participants possédant déjà une certaine habileté dans le maniement des principaux outils (carton et bois). — Dans ce cours ne seront confectionnés que des objets ayant trait à l'enseignement des diverses branches inscrites au programme de nos écoles : géométrie, dessin, leçons de choses, etc. Ces occupations nécessitant l'emploi du carton, du bois, du métal et d'autres matières encore, les instituteurs y trouveront un excellent moyen de développer leur adresse, tout en créant un matériel d'enseignement intuitif d'une utilité incontestable dans leur carrière pédagogique.

Plusieurs personnes compétentes ont offert leur concours pour des conférences se rapportant à l'enseignement des travaux manuels; de sorte que les participants pourront se faire une idée exacte du

[1] Prière de ne pas oublier d'indiquer la section dans laquelle on désire être inscrit.

rôle important de cette branche dans l'éducation. De plus, dans chaque section, les maîtres feront de fréquentes causeries sur l'outillage et les matières premières.

La direction a prévu aussi plusieurs visites à l'Exposition, dont l'accès sera largement facilité aux participants par l'emploi de billets collectifs. Des explications seront données dans l'enceinte même de l'Exposition, devant les objets exposés au Gr. XVII (Enseignement).

La finance à payer est de 65 fr., y compris les fournitures. Cependant, pour le « Cours spécial », la direction ne s'engage à fournir que du bois, du carton, du papier, du fil de fer, de la tôle, des vis et des clous; les autres fournitures, telles que tubes de verre, lames de zinc, charbon de cornue pour piles, fil électrique, etc , seront à leur charge.

Dans le voisinage immédiat des salles de cours, les participants pourront trouver une bonne pension pour 2 fr. 25 par jour et un logement à prix modéré — de sorte que la dépense totale n'excèdera pas 70 fr.

Le Département fédéral de l'Industrie accorde à chaque instituteur une somme égale à la subvention qu'il recevra de son canton.

Depuis longtemps le besoin d'un cours normal à l'usage des maîtres et des maîtresses dirigeant les classes inférieures se faisait sentir, car les objets exécutés dans nos cours fédéraux ne peuvent être faits que par des enfants ayant atteint onze ans et même douze ans. C'est pour combler cette lacune qu'un cours élémentaire sera organisé à Genève du 5 au 11 juillet.

Le but de ce premier cours est donc de préparer les instituteurs et les institutrices à l'enseignement du travail manuel dans les trois premières années de l'école primaire, de leur montrer comment cette branche peut être combinée avec l'enseignement des autres branches pour contribuer puissamment au développement intellectuel des élèves. — Ces occupations font suite à celles de l'école enfantine; on y retrouve la même idée qui a dirigé Frœbel dans l'élaboration de sa méthode : développer le sens de l'enfant, lui apprendre à voir, à observer — cela, en introduisant dans l'école cette partie concrète qui rend les leçons si attrayantes et, par conséquent, si fructueuses. La confection de chaque objet donnera lieu à une courte causerie destinée à montrer aux participants le parti qu'ils peuvent en retirer pour l'enseignement d'une branche quelconque de leur programmme : arithmétique, dessin, notions de géométrie, leçons de choses, etc. — Ces travaux ne nécessitent ni ateliers ni tables spéciales; ils peuvent être faits sur les pupitres ordinaires, à l'aide d'un outillage fort simple composé d'une paire de ciseaux, d'un poinçon et d'une équerre en bois graduée sur l'un des côtés. — Le tout coûte de 80 centimes à 1 franc, suivant la qualité des ciseaux. Les fournitures consistent en papier, en carton mince et en laines de diverses couleurs. Vers la fin du cours, quelques séances seront consacrées à une sorte de modelage bien à la portée des jeunes enfants.

De même que les participants au cours principal, les personnes suivant le cours élémentaire recevront sur place des explications concernant les objets exposés par les écoles primaires et par les écoles enfantines.

Chaque participant à ce cours aura à se procurer l'outillage et les fournitures nécessaires.

Le prix du cours est de 5 francs. Les instituteurs inscrits pour le cours principal seront dispensés du paiement de cette somme.

L'inscription, pour les deux cours, est ouverte au Département de l'Instruction publique du canton de Genève jusqu'au 1er juin ; toutefois, pour simplifier la tâche du Comité, les personnes qui ont l'intention de s'inscrire sont priées de le faire le plus tôt possible, en indiquant si elles désirent qu'on s'occupe de leur logement et de leur pension.

Tout en demandant aux autorités scolaires de bien vouloir communiquer la présente circulaire aux corps enseignants, nous les rendons attentives aux multiples avantages qu'il y a pour l'*école*, de faciliter aux instituteurs et aux institutrices un séjour à Genève pendant l'Exposition, car ils y trouveront une occasion exceptionnelle d'étudier à fond tout ce qui se fait en Suisse dans le domaine de l'instruction populaire.

Pour obtenir la subvention, les cantons n'auront pas à s'adresser directement au Département fédéral de l'Industrie, mais au Département de l'Instruction publique du canton de Genève qui entrera en relation avec les autorités fédérales.

Les personnes qui ne suivent que le cours élémentaire n'ont pas droit à la subvention fédérale.

Une nouvelle circulaire indiquera exactement le jour et l'heure de l'ouverture des cours.

Berne, le 21 mars 1896.

Le Président de la Société suisse
pour l'extension du travail manuel :
R. SCHEURER.

Genève, le 21 mars 1896.

Le Président du Département
de l'Instruction publique du canton de Genève :
EUGÈNE RICHARD.

Le Directeur des cours :
L. GILLIÉRON.

Nota. — Pour tous renseignements, s'adresser à M. Gilliéron, inspecteur de l'enseignement manuel, Grottes, 21, Genève.

DEUX UTILES INSTRUCTIONS

Nos instituteurs pourront faire leur profit des deux instructions suivantes adressées par le Ministre de l'Instruction publique aux instituteurs de France. L'une a pour objet les maladies contagieuses et l'autre les recherches archéologiques.